

Le rapport établi par l'Inspection à la suite de la visite du 03/08/2022 sur l'établissement TITANOBEL à Ostricourt (59) **n'est pas publiable** sur Géorisques dans son intégralité.

Ce rapport comporte des données considérées comme sensibles et figurant à l'annexe II-A de l'instruction du Gouvernement du 06/11/2017 relative à la mise à disposition et aux conditions d'accès des informations potentiellement sensibles pouvant faciliter la commission d'actes de malveillance dans les installations classées pour la protection de l'environnement.

En particulier, ce rapport détaille le fonctionnement d'une partie des installations du site, le procédé de fabrication (partiellement), les dispositifs de sécurité y compris une mesure de maîtrise des risques, ainsi que la nature précise de certaines substances dangereuses.

Ce rapport est consultable sur demande auprès de la Préfecture du Nord et selon des modalités encadrées par l'instruction du 06/11/2017 évoquées ci-dessus.